
Réunion d'information Parents

L'orientation après la 3^{ème}

Jeudi 08 février 2024



Collège Fontanes

Programme

18h00 :

- Calendrier des procédures d'orientation et d'affectation
- Modalités de saisie informatique des vœux via les téléservices
- Que choisir après la 3^{ème} ?

18h30 : « devenir lycéen »

Interventions des chefs d'établissement des lycées du secteur.

Présentation de formations

L'orientation

- Un projet qui se construit depuis la 4ème.
- Un processus qui peut paraître complexe et qui peut faire peur.
- Choix de l'orientation :
Celle que l'élève avec sa famille a choisie selon ses intérêts, sa capacité à s'engager dans la formation et son profil scolaire.

Agenda en 3ème

Rendez-vous,
Séances
classes,
sites...

Portes ouvertes,
Stage de 3ème
Visites
d'établissement
Bravo les artisans

Mini stages
en lycée prof
...

Affectation puis
inscription

Décembre

Février/Mars

Mai/Juin

Conseil de classe
1^{er} trimestre

Conseil de classe
2^{ème} trimestre

Conseil de classe
3^{ème} trimestre

**Voeux provisoires
(10 février au 15
mars)**

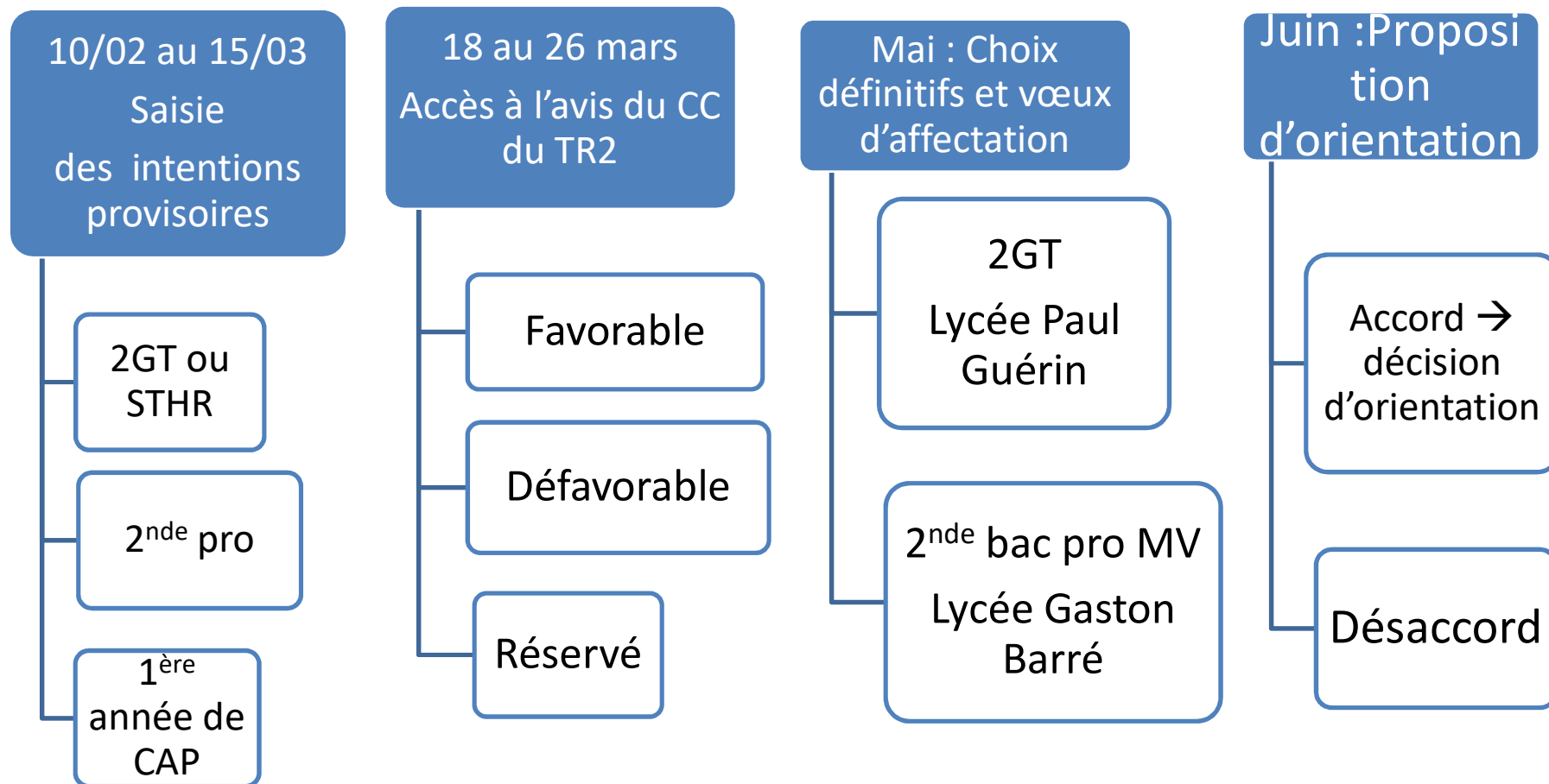
Voeux définitifs

Réflexion

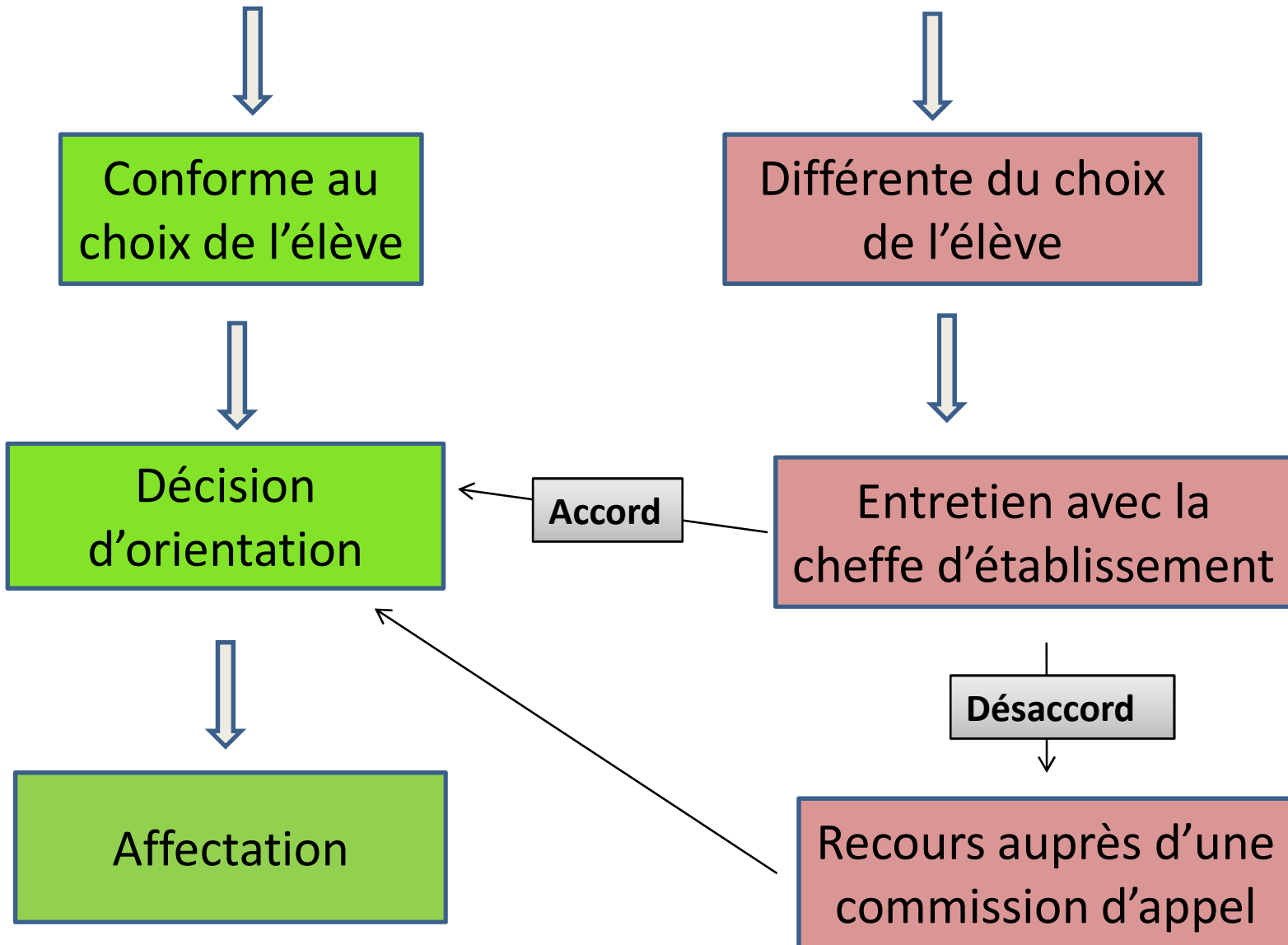
Actions

Décision

La procédure d'orientation en ligne



la proposition d'orientation



Les choix définitifs et les vœux d'affectation

- Jusqu'à 10 vœux dans l'académie par ordre de préférence
- Jusqu'à 5 hors académie

Un vœu =



Se connecter au service en ligne orientation

- Au sein d'un même portail, on saisit les vœux, on connaît la décision d'orientation et le résultat de son affectation
- Connexion sur le portail « Scolarité Services » au moyen du compte EduConnect
- Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr
- Le compte du représentant légal permet de faire les demandes d'orientation et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.

Le compte de l'élève permet uniquement de lire les demandes indiquées et l'avis du conseil de classe.

ÉduConnect

Un compte unique pour les services numériques
des écoles et des établissements

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Je sélectionne mon profil



Responsable d'élève



Élève



Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.



Responsable d'élève

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)



Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !



Actualités

Bourse de
collège

Orientation

Affectation

Fiche de
renseignements

Paiement des
factures


Message de l'établissement

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Je choisis 2GT, 2nde pro ou 1ère année de CAP

Mes services



- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
--	--	--	--

Vous choisissez une ou plusieurs voies d'orientation parmi les possibilités suivantes :

- 2^{de} générale et technologique ;
- 2^{de} professionnelle ;
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

Le conseil de classe du deuxième trimestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).
Vous pourrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.
Les intentions d'orientation et les avis provisoires du conseil de classe sont indicatifs et sont le début d'un dialogue qui prépare le choix définitif.

Pour préparer son projet d'orientation votre enfant peut s'informer :

- au CDI et au CIO ;
- sur le site de [l'Onisep](#) ;
- sur le site « [l'orientation en 3^e et l'affectation en lycée](#) ».

[Je saisis les intentions d'orientation](#)



Actualités

Bourse de
collège

Orientation

Affectation

Fiche de
renseignements

Païement des
factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

La sélection d'une voie se fait dans l'ordre de préférence, il est possible de les modifier jusqu'à la fermeture du service

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Intentions d'orientation

Fermer x

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP ou de CAP agricole

Annuler Valider

Annuler Valider les intentions

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.



Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.



Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR



+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Prendre connaissance de l'avis du conseil de classe

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Païement des factures

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e
trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e
trimestre

Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale.

La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le service en ligne Affectation les offres de formation après la 3^e pour vous informer.

[Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe](#)

Une question, besoin d'aide ?

Assistance  

Les intentions provisoires

- Un seul des deux représentants légaux peut effectuer la saisie des intentions. Les intentions saisies sont en consultation par l'autre représentant légal.
- Vous pouvez saisir jusqu'à 3 intentions.
- Le rang détermine l'ordre de préférence.
- Les intentions peuvent être reclassées, supprimées, modifiées jusqu'au 10 mars inclus.
- Vous devez impérativement les valider. Un e-mail de confirmation vous sera envoyé.
- Un mail récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux.

Que choisir après la 3^{ème} ?

Première question à se poser :

Études générales ?

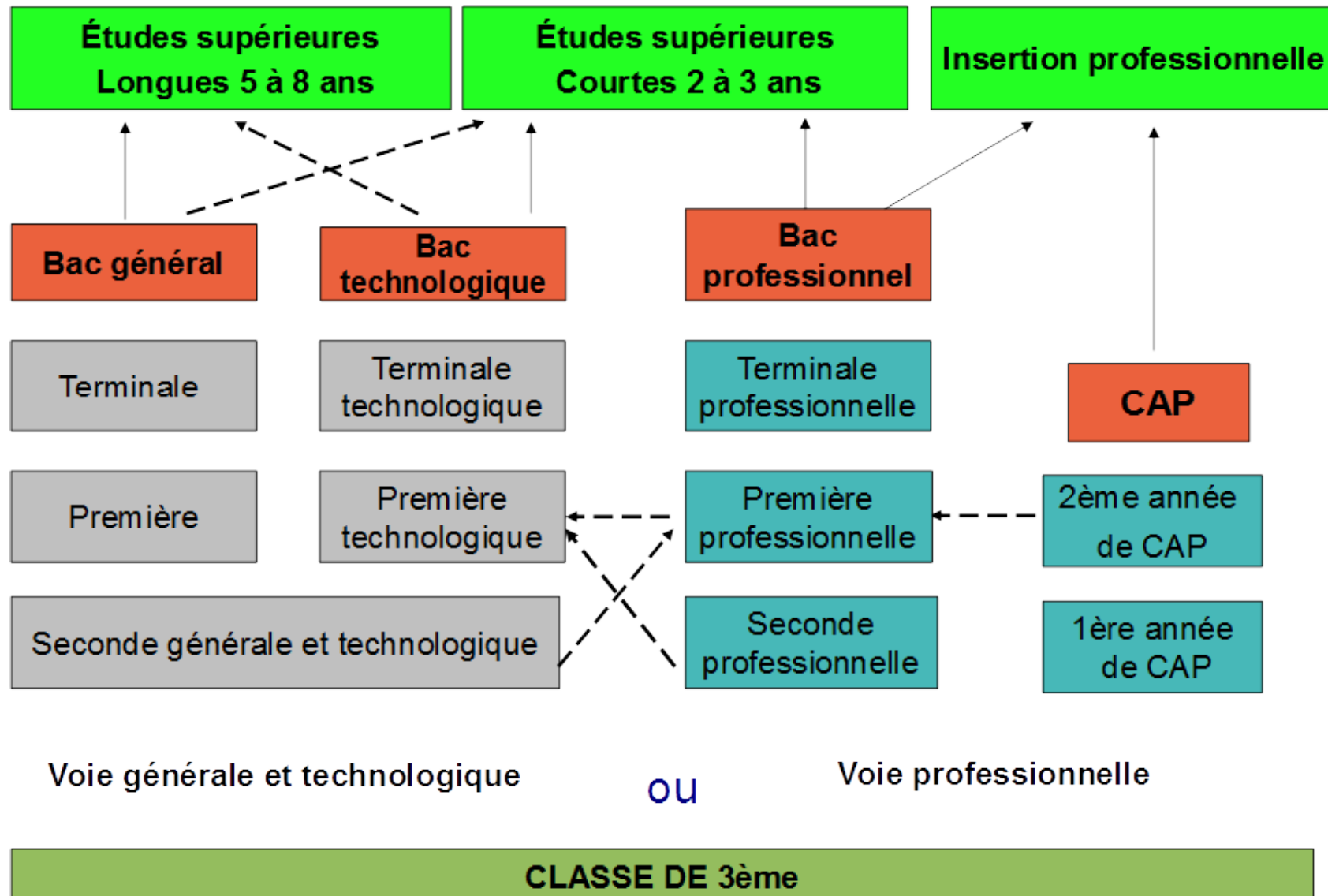
- sur le même principe que le collège
- 3 ans au lycée + 2 à 5 ans d'études pour se spécialiser

ou

Études professionnelles ?

- pour apprendre directement un métier après la 3^{ème}
- ou se spécialiser dans un secteur professionnel

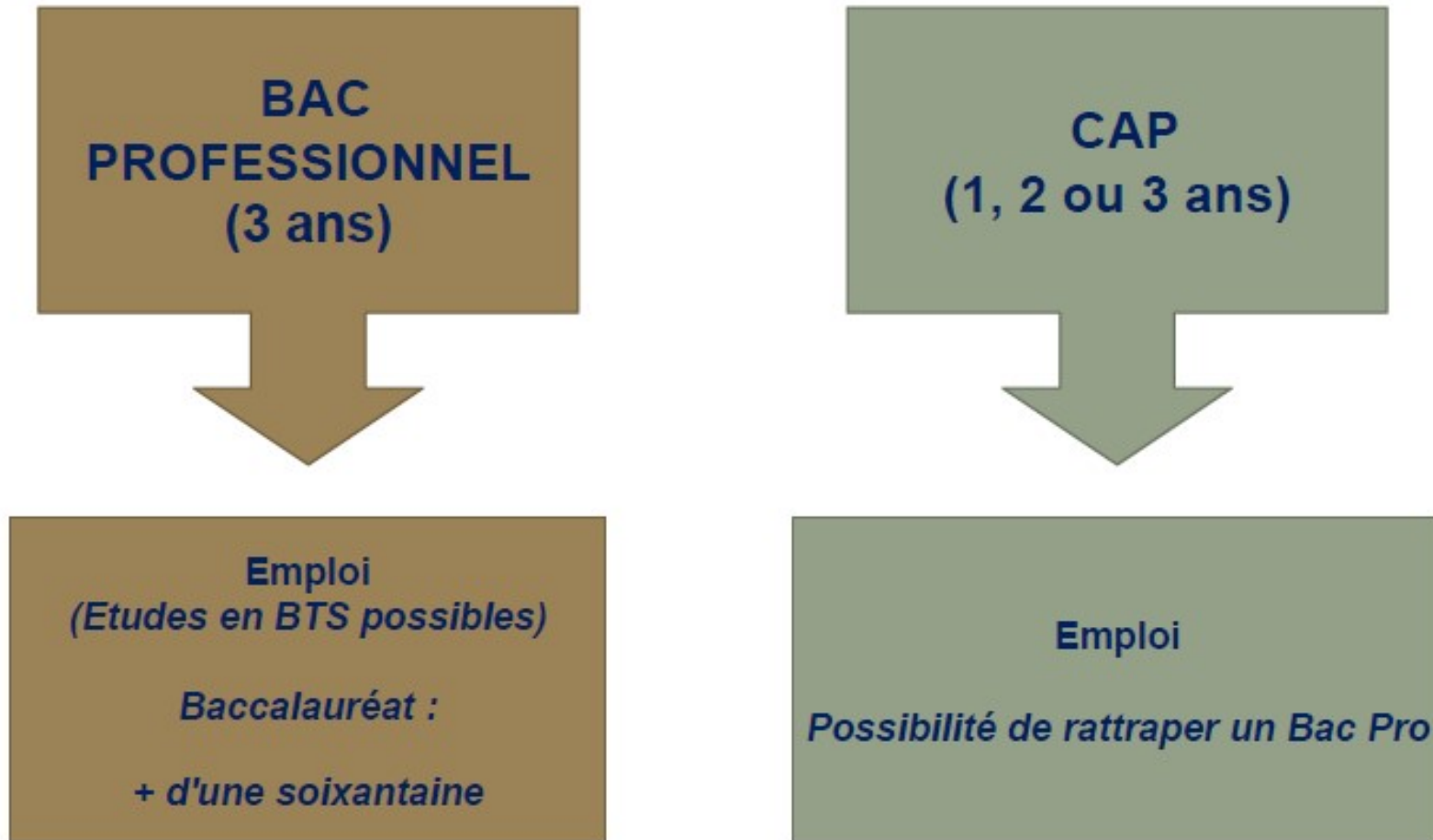
L'orientation après la 3^{ème}



À chaque BAC sa façon d'étudier

BAC professionnel	BAC technologique	BAC général
<ul style="list-style-type: none">▪ enseignement concret et pratique	<ul style="list-style-type: none">▪ enseignement appliqué	<ul style="list-style-type: none">▪ enseignement théorique et abstrait
<ul style="list-style-type: none">▪ acquérir des compétences professionnelles	<ul style="list-style-type: none">▪ observer, expérimenter	<ul style="list-style-type: none">▪ réfléchir, analyser, synthétiser, rédiger, argumenter
<ul style="list-style-type: none">▪ travaux pratiques▪ mises en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none">▪ travaux pratiques▪ travaux de groupe	<ul style="list-style-type: none">▪ travail personnel important
<ul style="list-style-type: none">▪ insertion professionnelle▪ BAC+2	<ul style="list-style-type: none">▪ de BAC+2 à BAC+3	<ul style="list-style-type: none">▪ de BAC+3 à BAC+5

Études Professionnelles



Possibilité de préparer les formations professionnelles (BAC PRO, CAP) par apprentissage

Contrat de travail entre :

- un apprenti
- un employeur
- un **C.F.A.** ou un **UFA** Unité de Formation d'Apprentis en lycée

Il faut :

- **Trouver un employeur** □
démarche de l'élève et de la famille
- **Avoir 16 ans** ou 15 ans (dérogation si trop jeune) à la sortie d'une classe de 3ème

Salaire : de 25 à 75% du SMIC

5 semaines de congés par an

Formation : 1/4 du temps

ATTENTION / VOEUX

- ▶ Seconde pro et CAP : nombre limité de places
- ▶ Certaines formations (recrutements spécifiques)
- ▶ Formuler un maximum de vœux (10 possibles)
- ▶ Certaines sections sont très demandées
- ▶ Environ la moitié des baccalauréats professionnels sont organisés en familles de métiers en seconde.
- ▶ Privé : c'est à la famille de prendre contact avec l'établissement (RDV à prendre)
- ▶ Apprentissage : c'est à la famille de trouver un employeur

Après la seconde :

Bac général : un socle commun + **3 enseignements de spécialités** à choisir en **1ère** puis **2 spécialités** en terminales

Ou

Bacs Technologiques

STMG (Management et Gestion)

STL (Laboratoire)

ST2S (Santé et Social)

STI2D (Industrie et Développement Durable)

STAV (Agronomie et Vivant)

STD2A (Design et Arts Appliqués)

STHR Hôtellerie et Restauration

S2TMD Musique et Danse

LES BACS TECHNOLOGIQUES

BAC STMG
**Management
et Gestion**

BAC STI2D
**Industrie &
Développement
Durable**

**BAC
ST2S**
**Santé et
Social**

BAC STL
Laboratoire

BAC STAV
**Agronomie
et Vivant**

BAC STHR
**Hôtellerie
Restauration**

**BAC
STD2A**
**Design et arts
appliqués**

BAC
**Théâtre
Danse et
Musique**

Rendez-vous

Avec Mme LEGUY **Psychologue - Conseil en Orientation**

Contactez la vie scolaire pour prendre rdv au collège

Avec le Professeur Principal

Au C.I.O. de NIORT Centre d'Information et d'Orientation (4 rue Fr Viete 79 Niort)

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h - 12h30 et de 13h30 - 17h

Mercredi de 9h - 12h30 et de 13h30 - 18h00

Pendant les vacances scolaires, le CIO est ouvert de 9h - 12h30 et de 13h30 - 17h

Pendant les vacances d'hiver le CIO est ouvert du lundi 19 au 23 février et du lundi 26 février au vendredi 1er mars 2024.